



CONTRE LA « LOI TRAVAIL », AMPLIFIONS LA MOBILISATION

Le gouvernement, allié du MEDEF a choisi, depuis 3 mois, de refuser tout dialogue avec les organisations syndicales et en particulier la CGT quant à la « réécriture » du Code du Travail dont la « loi travail » est un premier avatar.

La manifestation nationale unitaire du 14 juin à Paris et en province est une grande réussite qui illustre la détermination sans faille des salarié-e-s, des privé-e-s d'emplois, des jeunes et des retraité-e-s, à gagner le retrait du projet de loi Travail et à obtenir de nouveaux droits.

Depuis deux mois, des manifestations se succèdent afin de faire percevoir au gouvernement l'inquiétude des salarié-e-s et le refus de cette loi. D'ailleurs, plus de 70% des français sont dans cette même logique. La réponse du gouvernement a été claire, violence policière et déni de démocratie. En effet, contrairement à ce que les médias relatent, les provocations lors des manifestations ont été patentes. De nombreuses vidéos en attestent et la Ligue des Droits de l'Homme l'a maintes fois dénoncé. En même temps, ce pouvoir, par l'utilisation du 49.3 à l'Assemblée Nationale, est passé outre les débats et votes des députés pour faire adopter sa loi en première lecture.

Face à cette situation de non dialogue, les salarié-e-s ont décidé de franchir une étape en multipliant les grèves reconductibles et les blocages. L'objectif reste et demeure le retrait de la « loi travail » et l'ouverture de négociations pour un code du travail qui prenne en compte les attentes et les aspirations des salarié-e-s. Notons que face au discours du premier ministre, plus de 60% des français [Le Parisien du 25 mai] imputent la responsabilité de ces blocages et grèves ... au gouvernement.

Depuis 3 mois se multiplient les votations, pétitions, manifestations, grèves, occupations de lieux de travail... Le rejet du projet est bien réel et profondément ancré y compris dans l'opinion publique.

La CGT appelle à poursuivre les actions revendicatives et à participer massivement aux journées de mobilisations nationales les 23 et 28 juin prochains.



***Pour nous aider dans la négociation,
Adhérez et faites adhérer à la CGT !***

Nom : Prénom :
Entreprise : Fédération :
Téléphone : / / / / / / / / / / Courriel : @.....

A retourner à la Fédération CGT des Sociétés d'Etudes à l'adresse ci-dessous.

Fédération des Sociétés d'Etudes



LES ECHOS CGT DES SOCIETES DE SONDAGE

Optimisation des coûts

La direction de l'entreprise voudrait liquider le réseau enquêteurs en face-à-face, comme elle l'a fait avec son plateau téléphonique. Comment ces travailleurs précaires - *qui ne sont payés au ras des pâquerettes et à la minute près et uniquement lorsqu'ils interrogent effectivement leurs concitoyens* - peuvent-ils à ce point plomber la rentabilité de TNS-Sofres pour s'en débarrasser au plus vite ? La raison la plus probable, est que dans cette population survivent quelques dinosaures qui bénéficient du statut C.E.I.G.A., un genre de CDI à temps partiel, plus avantageux que le statut de vacataire des enquêteurs Kleenex. Comme une « *modernisation* » du droit du travail qui tarde à venir, qui permettrait de se défaire facilement de ces salariés d'un autre temps. C'est tout le réseau qui risque d'être refilé à un sous-traitant qui ne s'embarrassera pas de ces CDI obsolètes et n'emploiera plus que des vacataires payés à la tâche ... et au lance-pierre.

Optimisation des bénéfices

Martin Sorrel, patron du groupe WPP et donc de TNS-Sofres, va empocher, malgré l'opposition de 33,2% des actionnaires, **90 millions d'euros de rémunération au titre de l'année 2015**, ce qui en fait le patron le mieux payé de la Bourse de Londres (les actionnaires récalcitrants observent que le ratio entre sa paie - sans compter l'élément à long terme - et la paie de l'employé moyen du groupe s'élève à 196 contre 1). Au titre de l'année 2014, il n'avait touché que 43 millions ...

Quand le droit du travail n'existe pas

L'ONG Oxfam a publié mi-mai, un rapport sur les conditions de travail de 25 000 ouvriers d'abattoirs aux USA. Il en ressort que dans ces usines, il est fréquent que les employés n'aient pas droit à une pause pour aller aux toilettes. Ils urinent et défèquent, à leur poste de travail. Ils portent des couches culottes et réduisent la quantité de liquide qu'ils ingèrent – de manière parfois dangereuse - pour ne pas risquer d'être licenciés.

Quand le droit du travail n'existe presque plus

Les salariés du plateau téléphonique de la société Téléperformance à Blagnac devaient envoyer un mail à leur superviseur pour obtenir le droit à une pause pipi. Le mois dernier, devant la révolte des salariés et les menaces de grèves, la direction de cette société - régie comme nous par la convention collective SYNTEC - a dû faire machine arrière ... pour le moment. Quand le code du travail sera réformé ou supprimé, ces employés devront-ils venir au travail avec leur paquet de Pampers sous le bras ?

Pour faire entendre votre voix rejoignez la section syndicale CGT de TNS-SOFRES

Représentant de la section syndicale : jeanjacques.barromes@gmail.com

Tél : 06. 84. 25. 51. 95

Fédération des Sociétés d'Etudes